

# AVIS PUBLIC



## ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2024, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

### **ORDONNANCE NUMÉRO OCA24-(C-4.1)-021**

Cette ordonnance modifie l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-024, afin d'autoriser des modifications à la réglementation de stationnement sur la 48e Avenue, en face de l'école Sainte-Germaine-Cousin.

---

### **ORDONNANCE NUMÉRO OCA24-(C-4.1)-022**

Cette ordonnance autorise le retrait d'un espace de stationnement pour personnes à mobilité réduite situé sur le côté sud de la rue De Montigny, immédiatement à l'est de la rue De Versailles et d'abroger l'ordonnance numéro OCA14-(C-4.1)-001.

---

**PRENEZ AVIS QUE** ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les ordonnances peuvent également être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 13 décembre 2024

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj